

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, jeudi 2 décembre 2021

### Présentation de l'édition 2021 des *Chiffres clés des déchets en Bretagne*, outil essentiel pour piloter les politiques de prévention et de gestion

Diminuer globalement la production des déchets, en augmentant leur part de valorisation, tel est l'enjeu majeur qui structure aujourd'hui les politiques publiques de prévention et de gestion en la matière. La publication de données fiables sur ce sujet, à différentes échelles, territoire par territoire, constitue un préalable indispensable au déploiement d'actions nouvelles ainsi qu'à leur suivi. Cette 4<sup>e</sup> édition des *Chiffres clés des déchets en Bretagne*, produite par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), apporte de nouveaux éléments de connaissances. Ils ont été présentés ce mercredi, à Rennes, par les représentants des partenaires de cette publication régulière : l'Etat, la Région et l'ADEME, au lendemain de la Semaine européenne de la réduction des déchets (22-28 novembre).

Depuis plus de dix ans, l'OEB contribue à mieux connaître le secteur des déchets en Bretagne. Cet état des lieux 2021, essentiellement basé sur des données 2019, est le fruit d'un travail collégial réalisé en lien avec de nombreux partenaires.

Document technique très détaillé, ce bilan régional apporte un éclairage précieux à tous les acteurs des déchets désireux de comprendre l'organisation de la collecte et du traitement des déchets mais aussi l'évolution des gisements et le positionnement de la Bretagne, au regard des différents objectifs, qu'ils soient réglementaires ou fixés par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Les données actualisées portent sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et les Déchets d'Activités Économiques (DAE), hors déchets du BTP.

#### Des ordures ménagères résiduelles en baisse constante depuis près de 10 ans

À la lecture des nombreux indicateurs actualisés dans ce document, il apparaît que les Bretonnes et les Bretons ont bien fait leur l'adage qui professe que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». La Bretagne demeure en effet bonne élève en matière de réduction des ordures ménagères résiduelles : leur quantité a ainsi diminué de 21 % depuis 2010, soit une baisse de 54 kg/habitant en neuf ans pour s'établir à 196 kg/hab. (contre 250 kg/hab. en 2010).

La production de déchets non dangereux et non inertes du commerce et des industries est proche de celle des ménages et enregistre une baisse par rapport à 2018. Cette réduction s'explique principalement par les évolutions de l'activité économique et la baisse de 2,5% des effectifs salariés sur cette période.

La production de déchets dangereux tend elle à se stabiliser.

En 2019, 684 900 tonnes ont été envoyées sur des incinérateurs bretons et 683 900 tonnes de déchets produits en Bretagne ont été enfouis.

#### Contacts presse

OEB – Emmanuèle Savelli : 02 99 35 45 83 | emmanuele.savelli@bretagne-environnement.fr

DREAL Bretagne – Marion Turbiez-Miquel : 02 99 33 42 11 | marion.turbiez-miquel@developpement-durable.gouv.fr

Région Bretagne – Sylvain Le Duigou : 02 99 27 97 33 | presse@bretagne.bzh

ADEME – Claire Schio : 02 99 85 87 06 | claire.schio@ademe.fr

**Une forte production de végétaux est encore constatée en Bretagne** (23% des déchets ménagers et assimilés). Ce phénomène s'explique d'une part, par les conditions météorologiques bretonnes favorables à la pousse rapide des végétaux (pelouses, haies...) et d'autre part, par les pratiques de tri développées des Bretons qui ont acquis des réflexes « déchèteries », désormais bien ancrés.

**La Bretagne est globalement bien dotée en installations de tri et traitement** mais des travaux importants sont à prévoir sur certaines. La Bretagne dispose de 11 sites pour le tri des recyclables secs et 13 sites sont identifiés pour le tri d'autres déchets.

**Les acteurs publics se regroupent pour assurer la gestion des déchets.** Alors que l'on recensait 107 collectivités exerçant une compétence déchets en 2012, on n'en compte 65 en 2020. Les acteurs privés de la gestion des déchets (640 entreprises recensées) sont bien implantés en Bretagne.

**La transition vers une économie circulaire commence à se traduire dans les chiffres.**

**Avec 65 % de valorisation matière des déchets non dangereux et non inertes d'une part, et 60 % de taux de réutilisation et de recyclages, les résultats bretons dépassent les objectifs 2020 et atteignent les objectifs 2025.** Il faut toutefois rester vigilant sur ces très bons résultats, portés notamment par une forte production de végétaux et une répartition valorisation matière/valorisation énergétique restant à affiner pour le bois.

***L'édition 2021 des Chiffres-clés des déchets en Bretagne est à retrouver sur [bretagne-environnement.fr](http://bretagne-environnement.fr)***

#### ***À propos de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB)***

*Administré par l'État, la Région Bretagne et des collectivités bretonnes, l'OEB réalise tout au long de l'année des bilans chiffrés sur l'eau, l'énergie, les déchets, la biomasse et le patrimoine naturel. Ils sont actualisés dès que possible sur le portail [www.bretagne-environnement.fr](http://www.bretagne-environnement.fr), à différentes échelles. Une édition papier des données régionales est réalisée au mieux tous les 3 ans.*

#### ***À propos du Plan de prévention et de gestion des déchets pour la Bretagne***

*Depuis mars 2020, la Bretagne s'est dotée d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), construit avec l'ensemble des acteurs concernés (élu, collectivités, administrations, réseaux, et fédérations professionnelles, associations...). Ce plan vise à coordonner un ensemble d'actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés pour répondre aux exigences réglementaires européennes et nationales, et contribuer à la transition vers une économie circulaire. Il poursuit l'objectif d'atteindre le « zéro enfouissement » d'ici 2030.*

#### **Contacts presse**

**OEB** – Emmanuèle Savelli : 02 99 35 45 83 | [emmanuele.savelli@bretagne-environnement.fr](mailto:emmanuele.savelli@bretagne-environnement.fr)

**DREAL Bretagne** – Marion Turbiez-Miquel : 02 99 33 42 11 | [marion.turbiez-miquel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marion.turbiez-miquel@developpement-durable.gouv.fr)

**Région Bretagne** - Sylvain Le Duigou : 02 99 27 97 33 | [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

**ADEME** - Claire Schio : 02 99 85 87 06 | [claire.schio@ademe.fr](mailto:claire.schio@ademe.fr)